



Roller Sports Lambersart

Roller Sports Lambersart

367 RUE JULES GUESDE

59650 VILLENEUVE D ASCQ

TÉL : 06.81.41.98.07

rollersportslambersart@gmail.com

Règlement du concours 2026 : Nouveau logo du club

Article 1 :

objet : **ROLLER SPORTS LAMBERSART**, 367 RUE JULES GUESDE 59650 VILLENEUVE D ASCQ organise un concours de dessin à l'occasion du renouvellement du logo du club pour les 44 ans du club. Ce concours se déroulera du 1 décembre 2025 au 18 janvier 2026.

Ce concours à pour thème : renouvellement du logo du club.

Son objectif est d'imaginer et de dessiner le logo de club Roller Sports Lambersart.

Ce logo sera ensuite utilisé pour toutes les communications du club à partir de la saison 2026/2027. Le dessin devra respecter les points suivants :

- Symboliser la pratique du roller
- Contenir les lettres du club en majuscule : RSL
- Reprendre les couleurs du club et de la ville de Lambersart à savoir le vert, le noir, le rouge, le marron et le bleu.
- Ne pas être trop complexe pour être facilement reproduit.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours de dessin est ouvert à l'ensemble des adhérents du club (entraîneurs, bureau, CA, joueurs, partenaires)

Article 3 : Modalités de participation

Un seul dessin par participant. Le logo proposé doit être une création originale.

Le dessin pourra être rendu sur papier format A4 ou au format numérique permettant une utilisation simple (format pdf ou jpeg)

Un formulaire de participation doit accompagner chaque dessin où devra obligatoirement figurer le nom, prénom, coordonnées postales et numériques (e-mail). Le nom des parents devra obligatoirement être indiqué pour les adhérents mineurs. Ce formulaire est disponible à la fin du règlement. Si le dessin est rendu sous forme numérique, le formulaire pourra être également rendu sous le même format.

Le dessin accompagné du formulaire de participation doit être envoyé ou apporté lors d'un entraînement avant le dimanche 18 janvier 2026 lors du moment de convivialité de la galette des rois annuelle du club qui aura lieu à la salle du Béguinage, allée du béguinage 59130 Lambersart.

Les reproductions d'images, logos, ... existants ne sont pas autorisé et entraîneront la disqualification de l'auteur.

Article 4 : modalités de sélection

- 1 - Les dessins des participants seront ensuite exposés le dimanche 18 janvier 2026 lors du moment de convivialité de la galette des rois annuelle du club qui aura lieu à la salle du Béguinage, allée du béguinage 59130 Lambersart.
- 2 - A la date de clôture des dépôts, le dimanche 18 janvier 2026, un vote sera alors organisé. Hormis les membres du bureau, toute personne présente sur place pourra voter pour le plus beau logo. Les trois logos obtenant le plus grand nombre de voix seront déclarés finalistes. En cas d'égalité, les noms des candidats ex aequo sont placés dans une urne et un tirage au sort (effectué par une personne neutre) désignera le vainqueur.
- 3 -- A l'issu de ce vote, le jury délibérera alors pour désigner le logo gagnant parmi les 3 finalistes. Pour des raisons d'utilisations, les logos ne pouvant être facilement reproduites en version électronique pourront être écartées.

Article 5: Composition du jury.

Le jury de sélection est composé des 8 membres du bureau et du conseil d'administration du club ainsi que les entraîneurs des équipes.

Article 6 : Lots

Seuls les trois dessins finalistes à l'issu du vote des adhérents seront récompensés.

- 1^{er} lot : Un bon cadeau pour un shooting photo familial d'une valeur de 150 € de Nicolas Deman
- 2^{ème} lot : Un jeu de société de la société Thylgames
- 3^{ème} lot : un bon pour burger + frites et un bon pour 4 viennoiseries de la boulangerie Auguste et Ferdinand.

L'organisation se réserve le droit de modifier le lot proposé par un équivalent.

Article 7 : Remise des prix

En cas d'absence du lauréat lors de la remise du prix, celui-ci sera averti et pourra le récupérer ultérieurement lors d'un prochain entraînement.

Article 8 : Exposition des dessins et utilisation

Les participants acceptent que les dessins soient exposés sur tout type de support (affichage papier, numérique, ...). Les dessins pourront également être diffusés sur les réseaux sociaux du club en respectant l'anonymat des auteurs. Le vainqueur du concours s'engage également à céder gratuitement les droits d'image et de reproduction au club pour une durée illimitée dans le temps afin que le logo puisse être utilisé sur tout types de support (web, textile , affiche , maillot ...). Le club devenant unique propriétaire du logo.

Article 9 : Réclamations

Aucune réclamation ne sera admise sur les choix des dessins finalistes ou sur le vainqueur final. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 10 : Données personnelles

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, article L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour les participants mineurs, les tuteurs légaux peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant au club.

Dans le cadre de l'organisation du concours de création du logo du club, Roller Sports Lambersart, situé au 367 rue Jules Guesde, 59650 Villeneuve-d'Ascq, collecte et traite certaines données personnelles des participants. Roller Sports Lambersart agit en qualité de responsable du traitement.

1. Données collectées

Les données suivantes peuvent être collectées :

- nom, prénom ;
- date de naissance ;
- adresse postale ;
- numéro de téléphone ;
- adresse e-mail ;
- nom et prénom du représentant légal pour les mineurs ;
- dessin soumis au concours.

2. Finalités du traitement

Ces données sont nécessaires pour :

- gérer les inscriptions au concours ;
- contacter les participants et les gagnants ;
- organiser la sélection et le vote ;
- assurer la remise des prix ;
- diffuser et exploiter le logo gagnant sur les supports de communication du club (selon les conditions prévues dans le règlement) ;
- archiver le dossier du concours pendant la durée prévue ci-dessous.

3. Base légale du traitement

Le traitement des données est fondé sur :

- l'exécution du règlement du concours ;
- le consentement des participants ou de leur représentant légal pour la diffusion et l'exploitation du dessin sur les supports du club .

4. Destinataires des données

Les données sont accessibles uniquement :

- aux membres du bureau et du conseil d'administration du club,
- aux entraîneurs participant au jury,
- aux prestataires mandatés pour la communication du club (ex. graphistes, imprimeurs), lorsque nécessaire.

Les données ne sont jamais revendues.

5. Transferts hors Union européenne

Aucun transfert de données en dehors de l'Union européenne n'est effectué.

6. Durée de conservation

- Les données des participants non retenus sont conservées 2 mois après la fin du concours, puis supprimées.
- Le dessin gagnant, ainsi que les informations nécessaires à son attribution, peuvent être conservés et archivés pendant toute la durée d'utilisation du logo par le club.
- Les documents relatifs à la remise des lots peuvent être conservés 5 ans à des fins légales

7. Droits des participants

Conformément au RGPD, chaque participant (ou son représentant légal pour les mineurs) dispose des droits suivants :

- droit d'accès aux données ;
- droit de rectification ;
- droit de suppression ;
- droit de limitation du traitement ;
- droit d'opposition au traitement ;
- droit de retirer son consentement à tout moment (uniquement pour la diffusion du dessin) ;
- droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour exercer ces droits, une demande peut être adressée à : rollersportslambersart@gmail.com ou par courrier à l'adresse du club.

8. Sécurité des données

Le club met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données personnelles.



Concours du logo du Roller Sports Lambersart :
Formulaire d'inscription

Adhérent du club :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Pour les mineurs uniquement :

Nom du responsable légal : Prénom :

Je soussigné, déclare accepter le règlement du concours pour le nouveau logo du Roller Sports Lambersart.

Pour rappels, le vainqueur du concours s'engage également à céder les droits d'image et de reproduction au club afin que le logo puisse être utilisé sur les supports de communication. Le club devenant unique propriétaire du logo.

Signature de l'adhérent :

**Signature du responsable légal
pour les participants mineurs :**

Merci de mettre le logo présenté au concours dans le cadre ci-dessous